RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 D 01521
Numéro SIREN : 301 165 254
Nom ou dénomination : AURIVA-ELEVAGE

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2016 sous le numéro de dépôt A2016/029253

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE 29253
LYON

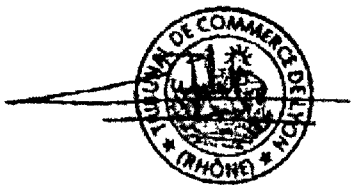
4789776

Dénomination : AURIVA-ELEVAGE
Adresse : 61 chemin Des Hoteaux 69126 Brindas -FRANCE-

n° de gestion : 2000D01521
n° d'identification : 301 165 254

n° de dépôt : A2016/029253
Date du dépôt : 26/10/2016

Pièce : Procès-verbal du conseil d'administration du 22/03/2016



4789776

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - 44 rue de Bonnel
69433 LYON Cedex 03
Tél : 08 91 02 69 69 - Fax . 04 72 60 69 81

Certifié conforme

AURIVA

L'ÉLEVAGE NOUVELLE GÉNÉRATION

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE

AURIVA-Elevage

22 MARS 2016

Le 22 Mars 2016 à 11 h, les mandataires au Conseil d'Administration de AURIVA Elevage se sont réunis au Club Belambra de La Grande-Motte (34280).

Etaient présents :

Associés Coopérateurs :

SORELIS (24)	M. Jean-Luc BAZAILLACQ M. Philippe GUIPOUY M. Laurent COMBAUD M. Yannick BIALADE
CODELIA (43)	M. Gilles GIBAUD Mme Christine EYRAUD Monsieur Bernard CHALENDARD
ELIACOOP (69)	M. Guy CABAUSSEL M. Raymond RIBAN M. Jean-Noël THIZY
CIAM (82)	M Christian DESSAUX
EDS (74)	M. Gilles ROGUET M. Eric VIAL
UCIA (05)	M. Roland BERNARD

Assistaient également :

Le Comité des Directeurs : MM. DAUZET – ISSANCHOU - LALANDE
et M. POUNT

Ainsi que :

M. Frédéric BISTUER, Commissaire aux Comptes,
M. Denis BOICHON, Responsable Service Génétique
Mme Béatrice VACHON, Responsable Administratif et Financier,
Mme Martine BEAUTES, Assistante de Direction
M. Bernard GRUESO, représentant du Comité d'Entreprise

Etaient excusés :

MM. Mickaël RAGEYS – Franck RONZON – David DUPASSIEUX – Cédric LABORET
M. Frédéric MADAULE et Mme Catherine ALZERAH, représentants du personnel
Madame Mélanie BUTAUD

Le Président CABAUSSEL donne lecture de l'ordre du jour :

1°) Election du Président
2°) Election des membres du Bureau
3°) Délégation de signatures
4°) Calendrier des réunions du Conseil d'Administration
5°) Validation des principes retenus par le Comité de Pilotage
6°) Questions diverses

2.1 ELECTION DU PRESIDENT

Madame Christine EYRAUD est désignée pour assurer la présidence de séance afin de procéder à l'élection du Président. Elle demande, parmi les mandataires au Conseil d'administration, s'il y a un ou plusieurs candidats. **Monsieur Guy CABAUSSEL** ne souhaite pas se présenter car il va prétendre à ses droits à la retraite. **Monsieur Gilles GIBAUD** fait acte de candidature. A la suite de quoi, Madame EYRAUD fait procéder à un vote à bulletin secret.

Cette dernière donne le résultat suivant : 13 voix pour Gilles GIBAUD et 1 vote blanc sur 14 votes exprimés.

RESOLUTION 16.01

Le Conseil d'administration de AURIVA-Elevage déclare Monsieur Gilles GIBAUD, élu Président de AURIVA-Elevage , par 13 voix « pour » et 1 bulletin « blanc » sur 14 votants.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président GIBAUD s'exprime suite à ce vote. Il se dit ému par la confiance accordée. Les obstacles ont soudé les hommes et aujourd'hui tous les administrateurs sont des amis avec lesquels il souhaite porter ce nouveau projet. Il souhaite avoir un mot pour Monsieur CABAUSSEL qui va nous quitter, et propose au Conseil d'Administration de le désigner « Président d'Honneur de AURIVA Elevage. »

A son tour, **Monsieur CABAUSSEL** remercie l'ensemble du Conseil ; il est touché par cette Présidence d'Honneur qui lui permettra de voir grandir la nouvelle structure.

2.2 ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE AURIVA-Elevage

Le Président GIBAUD sollicite ensuite les membres du Conseil d'Administration pour la constitution du futur Bureau.

Après propositions, les membres du bureau sont élus à l'unanimité par vote à main levée.

RESOLUTION 16.02

Le Conseil d'Administration d'AURIVA-Elevage constate que son Bureau est ainsi composé :
Président : Gilles GIBAUD,
Vice-Présidents : Jean-Luc BAZAILLACQ – Eric VIAL
Secrétaire : Christian DESSAUX
Trésorier : Bernard CHALENDARD
Membres : Christine EYRAUD – Philippe GUIPOUY – Gilles ROGUET

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3 - DELEGATION DE SIGNATURES

Le Président GIBAUD demande ensuite aux membres du Conseil d'Administration de désigner les représentants ayant délégation de signature et propose d'adopter la résolution suivante :

RESOLUTION 16.03

Le Conseil d'administration de AURIVA-Elevage donne pouvoir à :

M. Gilles GIBAUD, Président, demeurant à La Grange, 43550 ST FRONT
M. Bernard CHALENDARD, trésorier, demeurant La Pradette 43260 MONTUSCLAT
M. Bruno POUNT, Directeur, demeurant à 43350 ST PAULIEN, ci-dessus nommés et qualifiés pour représenter l'Union AURIVA-Elevage auprès des Caisses de Crédit Agricole et notamment sans que cette énumération soit restrictive, signer tous engagements, effets, warrants, prêts à court terme et long terme, comptes courants, ouverture de crédit, faire toute opération concernant le fonctionnement des comptes de dépôt ou de titres ouverts aux dites Caisses au nom de AURIVA-Elevage et aux effets ci-dessus, donner quittance ou décharge de toutes pièces et en général faire le nécessaire.
Les personnes ci-dessus pourront agir conjointement ou séparément.

Les présents pouvoirs sont valables jusqu'à révocation expresse signifiée auprès des Caisses de Crédit Agricole par toutes voies et après acceptation par les dites Caisses.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

4 – CALENDRIER DES REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un premier calendrier prévisionnel des prochaines réunions de AURIVA-Elevage est présenté et les dates sont soumises à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Les dates retenues sont :

- Réunions du Bureau : 10 Mai 11 Octobre 8 Novembre 2016
- Réunions du Conseil d'Administration : 6 Avril 14 Juin 7 Juillet 13 Septembre et 13 Décembre 2016.

Une prochaine version, tenant compte des modifications de dates, sera distribuée lors du prochain Conseil d'Administration du 6 Avril 2016.

5 – VALIDATION DES PRINCIPES RETENUS PAR LE COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de Pilotage des Professionnels qui a travaillé au projet Performance avait retenu un principe d'indemnisation des administrateurs, avec une prise en charge complémentaire pour le remplacement de l'administrateur sur son exploitation. Une des pistes de la réflexion était que cette indemnisation « remplacement » passerait par la Coopérative avec le paiement d'un « forfait remplacement » par l'Union. La décision définitive devra être prise lors du prochain Conseil d'Administration du 6 Avril.

Monsieur POUNT diffuse un diaporama des principes retenus par le Comité de Pilotage des Professionnels.

Le Président GIBAUD souhaite qu'une validation de ces principes de bases de la nouvelle Union AURIVA-Elevage soit effectuée aujourd'hui.

Après discussion, les membres du Conseil d'Administration décident :

RESOLUTION 16.04

Le Conseil d'Administration de AURIVA-Elevage valide les principes retenus par le Comité de Pilotage des Professionnels du projet Performance qui constituent les bases de la nouvelle Union AURIVA-Elevage :

-
-
-
-

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6 – QUESTIONS DIVERSES

6.1 – ADHESION A VALOGENE

Le Président GIBAUD souhaite informer le Conseil d'Administration au sujet du dossier VALOGENE. MIDATEST était actionnaire de VALOGENE, en charge de gérer les génotypages, mais pas l'UCEAR. Un agrément est nécessaire à l'UCEAR afin d'entrer au capital de VALOGENE.
Il est heureux d'annoncer que l'Assemblée Générale de VALOGENE réunit extraordinairement le 16 Mars dernier a agréé UCEAR en qualité d'actionnaire, au même titre que MIDATEST, à hauteur de 50 000 € au capital de VALOGENE.

6.2 – VIE DU CONSEIL

Monsieur GUIPOUY souhaiterait que l'on envisage d'équiper les administrateurs et les mandataires de la nouvelle Union d'outils numériques (tablettes avec documents dématérialisés) afin de faciliter leurs missions et d'assurer également la formation à ces outils numériques.
Monsieur CHALENDARD souhaiterait qu'il soit fait de même au niveau des Coopératives.

6.3 – DEMANDE D'ADHESION DE GEN'ADOUR

Le Président GIBAUD rappelle que la Coopérative GEN'ADOUR était adhérente C3 à MIDATEST. Aujourd'hui, la Coopérative GEN'ADOUR a fait une demande d'adhésion élargie à l'ensemble des schémas, sauf en race Prim'Holstein (adhésion catégorie B).

Monsieur MALABIRADE, Président de GEN'ADOUR, explique ce choix : la Coopérative souhaite conserver son partenariat actuel en race Prim'Holstein, mais souhaite s'engager dans les schémas de sélection des autres races, essentiellement pour la race Blonde d'Aquitaine. Il remercie le Président de la nouvelle Union qui lui a permis de participer aux travaux de construction de AURIVA-Elevage.

Le Président GIBAUD remercie Monsieur MALABIRADE d'avoir participé activement aux réunions du projet Performance, et de la confiance accordée en demandant son adhésion. Il propose aux membres du Conseil d'Administration d'accepter cette demande.

RESOLUTION 16.05

Le Conseil d'Administration accepte la demande d'adhésion de la Coopérative GEN'ADOUR, à compter du 22 Mars 2016 aux conditions suivantes :
- adhésion de type B,
- à tous les programmes de l'Union, sauf en race Prim'Holstein.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6.4 – DEMANDE DE READHESION DE COOPELSO

Le Président GIBAUD fait part aux membres du Conseil de la demande de réadhésion de la Coopérative COOPELSO faisant suite à une décision de son Conseil d'Administration du 9 Mars 2016. Cette demande d'adhésion s'applique à l'ensemble des schémas, exception faite du schéma de la race limousine.
Il rappelle notamment l'historique de la démission de COOPELSO de l'union MIDATEST, et rappelle que les objectifs étaient de garder une cohérence historique, raciale, et de territoire.

Monsieur GUIPOUY et le Président DESSAUX demandent si l'accord financier prévu est respecté.
Le Président GIBAUD rapporte que l'accord financier sera respecté après la validation de la réadhésion de COOPELSO.

RESOLUTION 16.06

Le Conseil d'Administration accepte la demande d'adhésion de la Coopérative COOPELSO, à compter du 22 Mars 2016 aux conditions suivantes :
- adhésion type B,
- à tous les programmes de l'Union, sauf en race limousine.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6.5 – CREATION DE LA SAS GENOMIQUE BLONDE

Le Président GIBAUD donne la parole à Monsieur POUNT dans ce dossier.

Bruno POUNT explique qu'en collaboration avec l'OS France Blonde d'Aquitaine Sélection, la création d'une SAS est en cours afin d'assurer l'exploitation et la valorisation de la génomique en race Blonde d'Aquitaine. Cette SAS aura pour but de promouvoir et d'assurer un retour sur investissements sur les recherches réalisées (aujourd'hui MIDATEST a investi environ 240 000 €) et sur les résultats génomiques escomptés. Ce sera l'assurance de laisser l'exclusivité de la valorisation génomique dans la race aux acteurs historiques de son amélioration génétique.

Un deuxième dossier le préoccupe également et concerne les accords de valorisation Gembal qui ne sont pas satisfaisants. Car aujourd'hui, sur 6 000 génotypages réalisés en race Blonde, 5 600 environ sont de MIDATEST et le reste de GEMBAL. MIDATEST demande donc un accord de valorisation spécifique pour la race Blonde d'Aquitaine (comme en races Abondance et Tarentaise) mais Races de France, partenaire de Gembal, bloque pour la signature d'un accord spécifique. Nous n'avons donc pas demandé les licences d'exploitation, tant que nous n'avons pas obtenu un accord spécifique, pour ne pas entériner une situation que nous dénonçons.
Monsieur BOICHON pense que la « météo » semble se dégager et Races de France semble être disposé à un accord spécifique.

En ce qui concerne l'approche en race limousine : OS – MIDATEST UALC ont demandé leur licence et il faudra trouver une manière intelligente de travailler ensemble avec nos licences.
Nous n'avons pas signé le courrier proposé par l'OS Limousine pour récupérer les génotypages HD de Gembal, avant de savoir comment les organismes concernés vont fonctionner à l'avenir.

Monsieur POUNT souhaite que le Conseil se prononce aujourd'hui et donne un avis favorable afin de continuer à travailler sur le dossier de création de cette SAS.

RESOLUTION 16.07

Le Conseil d'Administration donne un avis favorable et un accord de principe afin que son Président et son Directeur puissent créer, en collaboration avec l'OS France Blonde d'Aquitaine Sélection, une SAS destinée à promouvoir et valoriser la génomique en race Blonde d'Aquitaine.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6.6 – QUESTIONS DIVERSES

- **Monsieur THIZY** s'interroge au sujet de la filière caprine et souhaite savoir comment la nouvelle Union compte travailler sur les pôles caprins. MIDATEST représente environ 15 000 IA caprines et UCEAR environ 7 000. Une première réunion « caprine » est prévue le 19 Avril prochain dans le Sud-Est afin de commencer à travailler sur ce sujet.

- **Monsieur BIALADE** a eu connaissance du départ du technicien limousin sur le site de Soual et s'interroge sur son remplacement. **Monsieur POUNT** explique qu'il souhaite redéfinir le poste et les missions du « technicien limousin » avant de pouvoir recruter. Il précise également que ce technicien démissionnaire était un élu au CE de MIDATEST. **Monsieur BOICHON** souhaite rajouter que, dans le cadre de la mutualisation, une réflexion doit s'engager afin de connaître les besoins des coopératives en diffusion pour les conjuguer avec ceux de la création.

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, le **Président GIBAUD** lève la séance à 13 h.